

REPUBLIQUE DE GUINEE

TRAVAIL - JUSTICE - SOLIDARITE

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

N) 087 /PRG/85

--- (E) RDONNANCE ---

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la déclaration de prise effective du Pouvoir par l'Armée en date du 3 Avril 1984 ;

VU la Proclamation de la Deuxième République ;

VU l'Ordonnance n° 329/PRG/84 du 18 Décembre 1984, portant nomination des Membres du Cabinet du Président de la République ;

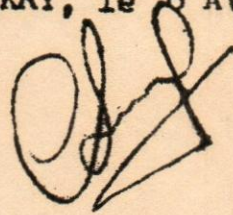
--- (E) R D O N N E ---

ARTICLE 1er/- Monsieur Sékou SOUMAH, précédemment Chef de Cabinet du Ministère de l'Economie et des Finances, est nommé Prefet de Conakry I en remplacement du Lieutenant Balla KOUYATE.

ARTICLE 2/- Monsieur Balla KOUYATE, Lieutenant de l'Armée, précédemment Prefet de Conakry I, est mis à la disposition du Secrétaire d'Etat à la Défense Nationale.

ARTICLE 3/- La présente Ordonnance sera enregistrée et publiée au Journal Officiel de la République./.-

CONAKRY, le 6 AVRIL 1985



COLONEL LANSANA CONTE